



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-042

Attribution de subventions - Budget primitif - Budget principal - Exercice 2025
(Finances)

752

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	1
Votants	31

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

Étaient excusés

Sophie WILLEMIN, Hélène BARBE, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Josette MARTIN, Sabine FRETEY,

Était absente

Fouzia KAMAL,

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur François JAGUIN.

Il est soumis au conseil municipal la liste des subventions de fonctionnement et d'équipement proposée au budget primitif 2025 du budget principal au profit de divers associations et organismes dont vous trouverez le détail ci-après.

Par ailleurs, chaque association bénéficiant de financements publics doit signer le contrat d'engagement républicain conformément aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

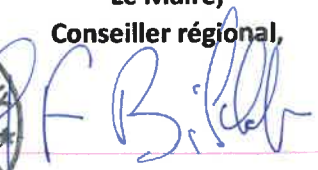
- Adopte la liste des subventions de fonctionnement et d'équipement proposée au budget primitif 2025 du budget principal au profit de divers associations et organismes dont le détail est joint en annexe,

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 28 mars 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

